

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2048

présenté par
Mme Limon

ARTICLE 49

Rédiger ainsi l'alinéa 34 :

« Le premier alinéa du III de l'article 373-2-2 du code civil s'applique aux demandes reçues à compter du 1^{er} janvier 2022. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel